



L a u s a n n e

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 15 juin 2016
E.1/68 – EJCS-ab

Ouverture d'un compte d'attente de CHF 349'000.- : mandats d'études en vue de l'organisation du concours d'architectes pour l'agrandissement de l'annexe ECA 14475 du collège du Belvédère

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Comme annoncé dans le plan des investissements, plusieurs sites scolaires font l'objet de recherches d'optimisation de leur capacité d'accueil de classes; ceci afin d'absorber de la manière la plus efficiente la croissance de la démographie infantine. Après les écoles de Montoie, Verschez-les-Blanc, Eglantine et Béthusy, c'est le cas des bâtiments du secteur Croix-Rouges – Belvédère.

En l'occurrence, un mandat a été confié en 2014 à un bureau d'architectes, afin qu'il identifie les espaces potentiellement valorisables, cela en tenant compte des spécificités du site. En effet, tant le complexe scolaire du Belvédère, inauguré en 1956, que le bâtiment des Croix-Rouges (en 1938) sont en note 2 à l'inventaire des Monuments historiques, seule l'annexe sise au chemin des Croix-Rouges 25 n'étant pas classée.

Cette réflexion a été conduite sur la base d'un programme d'une douzaine de classes, dont il s'agit de soustraire les six classes des trois pavillons de bois « provisoires » depuis le début des années soixante et largement obsolètes. Rappelons que le scénario le plus prudent prévoit une croissance de 10% de la population scolaire d'ici 2023 et qu'il n'y a aujourd'hui déjà plus de classes libres sur le site du Belvédère. Ce dernier en comptera 53 à la rentrée scolaire 2016.

L'étude préalable a abouti et retenu une variante très intéressante consistant à réaliser 11 salles de classe (et deux locaux de dégagement) adossées à l'annexe des Croix-Rouge, tout en la surélevant et en l'assainissant. Sur cette base, l'intention est de finaliser d'ici la fin juin le programme souhaité, d'entente avec la direction de l'établissement et le Service d'architecture; ce dernier se chargeant de préparer un concours d'architectes avec l'appui d'un bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO). Les étapes subséquentes seront :

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH - 1002 Lausanne
tél. ++41 21 315 22 15
fax ++41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

- la désignation d'un projet lauréat au début 2017 ;
- l'acquisition d'un crédit d'études au printemps 2017 ;
- l'acquisition d'un crédit d'ouvrage en janvier 2018 et un début de chantier à l'été 2018 ;
- la réalisation des travaux permettant une livraison en deux phases en août 2019 et août 2020.

Ce projet est inscrit au plan des investissements actuel avec un montant de CHF 11'760'000.-.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à l'appréciation de la Commission des finances qui a donné son accord.

En vous remerciant de prendre acte de la présente communication, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Simon Affolter

